

**CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 10 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le 10 juillet à 19 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Salle des fêtes de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER, Maire.

**Date d'envoi de convocation** : 3 juillet 2020

**ORDRE DU JOUR**

- |                               |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Délibération 31/2020 :</b> | Désignation des délégués et des suppléants en vue des élections sénatoriales                       |
| <b>Délibération 32/2020 :</b> | Vote du compte administratif 2019  |
| <b>Délibération 33/2020 :</b> | Vote du compte de gestion 2019   |
| <b>Délibération 34/2020 :</b> | Affectation du résultat  |
| <b>Délibération 35/2020 :</b> | Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs                                       |
| <b>Délibération 36/2020 :</b> | Désignation des délégués du Comité National d'Action Sociale                                       |
| <b>Délibération 37/2020 :</b> | Dénomination des voies du nouveau quartier à Dolmont   |
| <b>Délibération 38/2020 :</b> | Constitution d'un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité en tarif bleu                |
| <b>Délibération 39/2020 :</b> | Validation de la mise à jour du document unique  |
| <b>Délibération 40/2020 :</b> | Autorisation dérogatoire de confier des travaux réglementés aux apprentis mineurs                  |
| <b>Délibération 41/2020 :</b> | Renouvellement de postes pour la rentrée scolaire  |
| <b>Délibération 42/2020 :</b> | Renouvellement de la convention de mise à disposition avec l'association centre aéré Val de l'Eure |
| <b>Délibération 43/2020 :</b> | Création de postes de vacataires   |

**Etaient présents :** M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, Mme GUYET Isabelle, M. ROBERT Xavier, M. TESTE Jérôme, M. FERROL Bernard, M. SEGARD Jean-Paul, Mme BAUDE Joëlle, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme BELLANGER Rachel, Mme CHAUVEAU Jacqueline, M. JAMINAIS Christian, Mme GOIMBAULT Christine, M. DEGLAS Nicolas

**Etaient représentés :** Mme PICHOT TOURTAUD Delphine (pouvoir à M. ROBERT Xavier), Mme THOMAS-RAMADOU Morgane (pouvoir à Mme CHAUVEAU Jacqueline)

**Absents ou excusés :** -

**Secrétaire de séance :** Mme CARTON Virginie

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 16 JUIN 2020**

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 16 juin 2020, lequel est approuvé à l'unanimité.

### **RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS**

Néant

### **ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS**

Par décret du 29 juin 2020, le conseil municipal est convoqué ce jour pour la désignation des délégués en vue des élections sénatoriales.

M le Maire rappelle que les délégués titulaires qui seront élus sont dans l'obligation d'aller voter le dimanche 27 septembre 2020.

Le bureau électoral est présidé par le maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin, à savoir FERROL Bernard, CHAUVEAU Jacqueline, ROBERT Xavier, DEGLAS Nicolas.

Les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

Les membres du conseil municipal qui sont également députés, sénateurs, conseillers régionaux, conseillers départementaux, peuvent participer à l'élection mais ne peuvent être élus délégués ou suppléants

L'arrêté préfectoral fixe à 7 le nombre de délégués à élire pour notre commune, et 4 suppléants.

Les candidats peuvent se présenter soit sur une liste comportant autant de noms qu'il y a de délégués et de suppléants à élire, soit sur une liste incomplète. Chaque liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

## *Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 10 juillet 2020*

M le Maire constate qu'une liste de candidats a été déposée, dénommée « Saint-Georges-sur-Eure ». Il rappelle qu'il était possible de faire 2 listes : 1 liste pour la majorité et 1 liste pour l'opposition. Et qu'il a été décidé d'un commun accord de constituer 1 liste commune.

### Sont candidats :

GAULLIER	Jacky
MAILLY	Françoise
FERROL	Bernard
GUYET	Isabelle
ROBERT	Xavier
THOMAS-RAMADOU	Morgane
DEGLAS	Nicolas
PICHOT TOURTAUD	Delphine
TESTE	Jérôme
BAUDE	Joëlle
JAMINAIS	Christian

Après vote et dépouillement, la liste Saint Georges sur Eure a obtenu 23 suffrages

Nombre de délégués obtenus : 7

Nombre de suppléants : 4

### Sont proclamé élus délégués :

GAULLIER	Jacky
MAILLY	Françoise
FERROL	Bernard
GUYET	Isabelle
ROBERT	Xavier
THOMAS-RAMADOU	Morgane
DEGLAS	Nicolas

### Sont proclamé élus suppléants :

PICHOT TOURTAUD	Delphine
TESTE	Jérôme
BAUDE	Joëlle
JAMINAIS	Christian

## **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019**

M le Maire rappelle que le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur le budget de la commune au cours de l'exercice 2019. Il rapproche les prévisions inscrites au budget (Budget primitif + supplémentaire et éventuellement décisions modificatives) des réalisations effectives, en dépenses (mandats) et en recettes (titres). Il présente donc les résultats comptables de l'exercice et doit être soumis au conseil municipal qui l'arrête définitivement par un vote.

## *Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 10 juillet 2020*

M le Maire laisse la parole à Mme GOIMBAULT qui est l'ordonnateur des dépenses et des recettes pour l'année 2019.

Les résultats comptables de l'exercice 2019 sont les suivants :

Section de fonctionnement :

Recettes = 2 925 056.84 €

Dépenses = 1 583 869.12 €

Au total la section de fonctionnement a généré en 2019 un montant de recettes d'environ 236 000 € de plus par rapport à 2018, et un niveau de dépenses d'environ 70 000 € de moins, ce qui améliore l'excédent de clôture de la section s'établissant à 1 341 187 €, (1 034 957 € en 2018 soit excédent de + 306 000 €).

La note explicative de synthèse sur le compte administratif est publiée sur le site internet de la commune et librement consultable en mairie, ainsi que le compte administratif lui-même.

Section d'investissement :

Recettes = 438 716.30 €

Dépenses = 654 121.50 €

Au total la section d'investissement génère en 2019 un montant de recettes supérieur d'environ 45 000 € par rapport à 2018 et un montant de dépenses supérieur de 44 000 €. De ce fait le déficit de clôture en investissement est stable par rapport à 2018 et s'établit à 215 405.20 €.

### **Le résultat consolidé des 2 sections fait ressortir un excédent global de 1 125 782.52 €**

Le compte administratif tel que présenté est conforme dans ses écritures au compte de gestion établi par Monsieur le Trésorier de Chartres métropole.

La présentation n'appelant pas de question complémentaire, l'ordonnateur quitte la salle et le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions, décide d'approuver le Compte Administratif pour l'exercice 2019 du budget principal de la commune.

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019**

M le Maire indique que le compte de gestion constitue la restitution des comptes du comptable public à l'ordonnateur des dépenses et des recettes. Les écritures du compte de gestion étant en concordance avec celles du compte administratif, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité moins deux abstentions, décide d'approuver le Compte de Gestion pour l'exercice 2019 du budget principal de la commune.

### **AFFECTATION DU RESULTAT 2019**

Compte tenu des résultats de clôture du compte administratif, M le Maire invite le conseil à affecter ceux-ci, étant entendu que le résultat excédentaire de la section de fonctionnement doit être affecté en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (déficit de la section et reste à réaliser en dépenses).

Il rappelle les résultats du compte administratif :

- un excédent de fonctionnement de 1 341 187,72 €
- un déficit d'investissement de 215 405,20 €

et ajoute qu'il y a 607 030 € de reste à réaliser en dépenses d'investissement, qui sont des dépenses engagées au 31 décembre 2019 (pour le chantier les Rousserolles) et que celles-ci doivent impérativement être reprises dans les comptes 2020.

Le besoin de financement de la section d'investissement s'établit donc à 822 435.20 (déficit et reste à réaliser).

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

- couverture du besoin de financement en investissement (recette compte 1068), soit + 822 435.20 €
- excédent reporté en section de fonctionnement (recette chapitre 002) de + 518 752.52 €

#### **RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS**

M le Maire indique que la Commission communale des impôts directs assiste les services fiscaux dans les travaux d'évaluations foncières ainsi que ceux relatifs à l'assiette des taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et de la taxe d'habitation.

Cette Commission est présidée par le Maire et est composée de huit commissaires titulaires et de huit commissaires suppléants choisis par le Directeur départemental des finances publiques sur proposition du Conseil municipal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité moins 5 abstentions, propose pour les membres titulaires et les membres suppléants une liste de 32 noms qui sera transmise à l'administration fiscale.

#### **DESIGNATION DES DELEGUES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE**

M le Maire indique au Conseil municipal que la commune a adhéré au CNAS en 2009 afin de satisfaire à ses obligations légales vis-à-vis de ses salariés en matière d'action sociale. Il invite le Conseil à désigner un délégué élu et un délégué agent pour représenter la collectivité notamment lors de l'assemblée départementale annuelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne Mme GUYET Isabelle en qualité de délégué élu et Mme Martine LELARD en qualité de délégué local des agents.

#### **DENOMINATION DES VOIES DU NOUVEAU QUARTIER A DOLMONT**

M le Maire rappelle que la commune a décidé de créer un nouveau quartier à Dolmont comprenant la création de voies nouvelles ouvertes à la circulation.

Il propose de les nommer : Impasse de Dolmont, Allée du cheval blanc et Allée des moutons.

Mme GOIMBAULT souhaite faire également des propositions. Elle rappelle que lors des discussions sur la dénomination de rue du lotissement des Rousserolles il avait été constaté le manque de noms de femmes dans les rues de la commune, ce qui avait conduit au choix de Simone Veil pour la nouvelle voie des rousserolles.

Compte tenu que la commune comporte déjà de nombreuses rues liées au roi Henri IV, elle propose de nommer impasse et allées : Gabrielle d'Estrées, Diane d'Andouins et Marie-Charlotte de Balzac. Cette proposition recueille 14 abstentions.

La proposition de M le Maire recueille 6 abstentions, de ce fait le Conseil, à l'unanimité moins 6 abstentions, décide que les voies nouvelles porteront le nom de « impasse de Dolmont », « Allée du cheval blanc », « Allée des moutons ».

### **CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'ACHAT POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE EN TARIF BLEU**

Un groupement de commande a été constitué par Chartres métropole pour la fourniture et la distribution d'électricité de puissance inférieure à 36 kVA (anciennement tarifs bleus) et services associés en matière d'efficacité énergétique. L'association de la commune à ce groupement permettrait la réalisation d'économies d'échelle : dans les opérations de mise en concurrence et en matière de prix de l'énergie.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil approuve l'adhésion à la convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la distribution d'électricité de puissance inférieure à 36kVA.

### **VALIDATION DE LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE**

Le document unique d'évaluation des risques professionnels pour les salariés de la commune a été élaboré en 2014 et a fait l'objet en 2019 d'une importante mise à jour, avec l'aide du centre de gestion de la fonction publique territoriale, puis a été validé devant les instances représentatives du personnel auprès du centre de gestion réunies le 6 février 2020. Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes.

Mme GOIMBAULT intervient pour saluer le travail réalisé par l'ancien responsable des services techniques et l'ancienne secrétaire générale puis leurs successeurs dans la rédaction puis la mise à jour de ce document. Le document unique recense en effet tous les risques pour les personnels et tous les moyens de lever ou diminuer ces risques ; il s'agit de la responsabilité de l'employeur.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de valider la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels.

### **AUTORISATION DEROGATOIRE DE CONFIER DES TRAVAUX REGLEMENTES AUX APPRENTIS MINEURS**

M le Maire indique que la commune accueille au sein du service espaces verts des apprentis du CFA de la Saussaye pour des formations professionnelles en alternance : « travaux paysagers ». Les

apprentis sont généralement mineurs à leur entrée en formation, qui dure deux ans. Les mineurs sont protégés par la réglementation du travail et certains travaux dangereux leur sont interdits. Il est néanmoins possible de déroger à cette interdiction pour certains travaux et sous certaines conditions.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité décide de déroger pour une durée de trois ans renouvelables aux travaux réglementés en vue d'accueillir des jeunes mineurs en formation professionnelle « travaux paysagers » au sein du service espaces verts de la collectivité, pour des travaux liés à l'activité de ce service et nécessaires à la formation professionnelle :

- Travaux nécessitant l'utilisation d'équipements de travail : Usage dérogatoire de machines thermiques/électriques identifiées CE : taille-haies, débroussailleuse, scie à chaîne, souffleur, nettoyeur haute pression, tondeuse tractée...
- Travaux avec des appareils sous pression : Usage dérogatoire du compresseur pour le nettoyage des outils et machines.

### **RENOUVELLEMENT DE POSTES POUR LA RENTREE SCOLAIRE**

Compte tenu du nombre prévisionnel d'enfants scolarisés pour l'année scolaire 2020/2021, M le Maire propose de renouveler des emplois non permanents pour accroissement temporaire d'activité dans les grades d'adjoint d'animation et d'adjoint technique, pour les missions d'encadrement et de surveillance des enfants et d'entretien des bâtiments.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de renouveler 7 postes à temps non complet, postes déjà pourvus, pour la rentrée.

### **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ASSOCIATION CENTRE AERE VAL DE L'EURE**

M le Maire propose de renouveler avec l'association Centre aéré du Val de l'Eure une convention pour la mise à disposition d'animateurs sur les temps périscolaires pour l'année scolaire 2020/2021, moyennant remboursement des frais de personnel.

Cette convention est renouvelée annuellement et permet de faire appel ponctuellement à des animateurs de l'association, notamment pour palier des absences du personnel territorial.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise M Le Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que ces avenants éventuels.

### **CREATION DE POSTES DE VACATAIRES**

M le Maire propose de créer 6 postes de vacataires pour les temps scolaires et périscolaires, permettant de faire appel à du personnel supplémentaire d'encadrement et/ou d'entretien de bâtiments, en cas de survenue d'un nouvel épisode d'épidémie qui nécessiterait de renforcer les équipes présentes.

Le recours à des vacances peut également être nécessaire pour la mise en œuvre du service minimum d'accueil des élèves les jours de grèves lorsque plus de 25% des enseignants se sont déclarés grévistes.

Le Conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité autorise M Le Maire à recruter six vacataires pour effectuer des missions ponctuelles d'encadrement et de surveillance des enfants sur les temps scolaires et périscolaires et/ou d'entretien de bâtiments, pour la période du 1<sup>e</sup> septembre 2020 au 6 juillet 2021.

### **QUESTION DIVERSE : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE CONTROLE POUR LA REVISION DES LISTES ELECTORALES**

La loi du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales, entrée en vigueur le 1er janvier 2019, réforme intégralement les modalités de gestion des listes électorales et crée un répertoire électoral unique et permanent (REU) dont la tenue est confiée à l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee).

Elle met fin au principe de la révision annuelle des listes électorales. Ces dernières sont dorénavant permanentes et extraites du REU qui les centralise et en améliore la fiabilité.

Cette loi transfère par ailleurs aux maires, en lieu et place des commissions administratives, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs. Leurs décisions sont contrôlées a posteriori par les commissions de contrôle chargées de statuer sur les recours administratifs, formés par les électeurs concernés contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation du maire, et de veiller sur la régularité des listes électorales.

La commission de contrôle se réunit au minimum 1 fois par an.

Pour notre commune, la commission serait composée ainsi qu'il suit :

Membres titulaires : FERROL Bernard, SEGARD Jean-Paul, BAUDE Joëlle, CHAUVEAU Jacqueline, JAMINAIS Christian

Membres suppléants : SARRADIN Pascal, Riant Fabrice, CARTON Virginie, GOIMBAULT Christine, THOMAS-RAMADOU Morgane

Les conseillers concernés confirment leur volonté de participer aux travaux de la commission. La liste sera transmise à Mme la Préfète.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

M le Maire revient sur le projet de construction du pharmacien, dont il a été question lors de la dernière réunion d'adjoints :

Son projet se situe sur le terrain situé face à Intermarché. En effet il s'était tout d'abord positionné sur un terrain des Rousserolles mais aucun acte n'avait été signé.

Le projet comprend l'installation de 7 cabinets médicaux, 1 pharmacie et 3 logements. 2 médecins et 1 sage femme ont déjà confirmé leur volonté de s'y installer.

Il a proposé de venir faire une présentation en conseil municipal lorsque son projet sera finalisé.

M le Maire confirme qu'il a sollicité de Chartres métropole et des services de gendarmerie l'installation de nouvelles caméras de surveillance pour renforcer la sécurité et la lutte contre la délinquance. Ce projet est en attente de validation.

Concernant les travaux à La Taye, il a été demandé l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques à l'occasion des travaux d'assainissement qui seront bientôt réalisés. Le chiffrage représente environ 1 million d'euros car il y a 2 km de réseaux à enfouir.

Cela sera donc difficile pour l'agglomération de le financer en même temps que l'assainissement (Pas avant 2022 ou 2023).

M le Maire indique que les horaires d'ouverture de la mairie vont prochainement évoluer pour élargir les amplitudes d'ouverture et également ouvrir à jour et heures fixes. Cela sera effectif après consultation des instances paritaires auprès du centre de gestion.

Mme GOIMBAULT s'interroge sur ces évolutions et tient à souligner que les agents ont besoin de temps pour travailler sur certains dossiers.

Un recrutement pour un agent d'accueil à l'ESPACE est en cours. La mairie a d'ores et déjà reçu 30 à 35 candidatures dont la plupart sont des candidatures sérieuses.

A propos de l'aménagement du parc Leo Lagrange et suite au compte rendu de la dernière réunion d'adjoints, M JAMINAIS demande si le petit train était retiré du projet.

M BOURGOGNE confirme que seront bien inclus dans le projet le petit train, ainsi que les autres jeux prévus à l'origine et concertés avec les assistantes maternelles, y compris la table de ping pong. Par ailleurs le choix d'un sol en copeaux (plutôt qu'un sol souple) permet de financer un jeu supplémentaire pour les plus grands. Les coccinelles seront également ré installées.

M JAMINAIS indique que le sol souple apporte plus de sécurité, que les copeaux sont à changer tous les ans. M BOURGOGNE indique qu'au contraire les copeaux sont plus confortables en cas de chute, que les assistantes maternelles reçues ne sont pas opposées aux copeaux, que ceux-ci sont plus durables puisqu'ils peuvent être réutilisés en paillage et que par ailleurs le sol souple n'a pas une durée de vie garantie.

Concernant la tribune du foot, l'appel d'offres est parti. La mauvaise surprise a été les résultats de l'étude de sol imposant des fondations spéciales, soit un surcout de 16 000 € par rapport aux prévisions.

En matière d'entretien de la commune et des espaces verts, les services poursuivent leurs efforts.

M BOURGOGNE remercie à cette occasion les bénévoles de l'association Douce Eure qui ont nettoyé le petit pont qui va au moulin du Chapitre.

M TESTE indique que le bulletin municipal sera distribué dans le courant de la semaine prochaine.

Xavier ROBERT indique qu'il poursuit ses rencontres avec chaque association.

Mme MAILLY donne les effectifs scolarisés pour la rentrée prochaine : 147 élèves en élémentaire et 100 élèves en maternelle.

Les travaux de réfection des sols du couloir et du préau de l'école maternelle viennent de s'achever. Début aout, une climatisation sera installée au réfectoire.

Christian JAMINAIS demande des explications sur l'installation d'un passage piéton rue Jean Moulin qui se retrouve devant 2 portes de garages et dont il manque des dalles podotactiles alors que c'est obligatoire.

M BOURGOGNE indique que ce passage a été matérialisé pour faciliter la circulation en sortie du parking, parce que personne n'utilise le cheminement existant qui contourne le monument aux morts, que ce passage ne pose pas de problème de visibilité et améliore le passage pour une personne en fauteuil.

M DEGLAS demande des précisions sur les projets d'équipement numérique aux écoles. Il est en effet question de l'achat d'ipad à l'école élémentaire. Il s'interroge sur le choix de cette marque et de la compatibilité avec les outils de l'éducation nationale.

M TESTE indique que la demande vient de l'école elle-même, que le matériel n'a pas été choisi par la mairie.

Il s'agit en effet d'un appel à projet qui vise à subventionner à 50% des équipements numériques, et plafonné à 15 000 € de dépense par projet.

Quant au projet d'installation du wifi à l'école maternelle, M DEGLAS demande ce que comprend le budget de 15 000 €. Il s'interroge sur l'opportunité d'installer le wifi dans les classes et demande à ce qu'une étude soit menée au préalable pour mesurer le niveau d'ondes que cela comporterait pour les enfants.

Il est répondu que ce budget comprend en plus du raccordement wifi le matériel (4 VPI) et les branchements, que c'est une demande des enseignants.

Les directrices ont en effet demandé des devis, et soumis des projets à la mairie. Pour l'instant aucune décision n'est prise, les projets doivent maintenant être examinés et débattus.

De plus les directrices doivent aussi présenter les projets pédagogiques associés à ces nouveaux matériels (Ipad à l'école élémentaire et VPI à l'école maternelle).

Concernant le nouveau logo communal M TESTE demande à Mme GOIMBAULT si elle a apporté un logo semblable au notre, provenant d'une autre commune. Celle-ci présente en effet un exemple, celui de la commune de Pleyben, qui reprend les mêmes caractéristiques : église, fleur, rivière. Elle insiste sur le fait que le nouveau logo n'est pas une création originale.

M TESTE dit que c'est un graphiste qui a créé le logo, bien qu'il ne l'ai pas précisé la dernière fois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

---

Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 10 juillet 2020 :

<b>N° d'ordre</b>	<b>Délibérations</b>	<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le</b>
31/2020	ELECTION DES DELEGUES DU CONSEIL ET LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS	13/07/2020
32/2020	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019	13/07/2020
33/2020	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019	13/07/2020
34/2020	AFFECTATION DU RESULTAT 2019	13/07/2020
35/2020	RENOUVELLEMENT DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS	13/07/2020
36/2020	DESIGNATION DES DELEGUES DU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE	13/07/2020
37/2020	DENOMINATION DES VOIES DU NOUVEAU QUARTIER A DOLMONT	13/07/2020
38/2020	CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT D'ACHAT POUR LA FOURNITURE D'ELECTRICITE EN TARIF BLEU	13/07/2020
39/2020	VALIDATION DE LA MISE A JOUR DU DOCUMENT UNIQUE	13/07/2020
40/2020	AUTORISATION DEROGATOIRE DE CONFIER DES TRAVAUX REGLEMENTES AUX APPRENTIS MINEURS	13/07/2020
41/2020	RECRUTEMENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE	13/07/2020
42/2020	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AVEC L'ASSOCIATION CENTRE AERE VAL DE L'EURE	13/07/2020
43/2020	CREATION DE POSTES DE VACATAIRES	13/07/2020